

Partir en vacances avec son enfant en situation de handicap



La Lettre aux Partenaires ————— Octobre 2022

Bilan 2022 et Partenariats 2023

Très chers Partenaires,

Cette année, vous avez été 27 Caisses d'Allocations Familiales et 4 Groupes de Protection Sociale (Ag2r La Mondiale, B2v, Klésia et Malakoff Humanis) à apporter votre soutien à notre action en faveur du départ en vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap. De tout cœur, nous vous adressons nos plus sincères remerciements pour votre confiance et votre engagement à nos côtés.

Dans le bilan que nous vous présentons dans cette lettre, en complément des comptes-rendus qui vous ont été adressés individuellement, vous verrez que nous avons fortement développé notre activité, au cours de cette année, avec plus de 720 familles accueillies, contre 517 en 2021.

Grâce au soutien de l'ANCV et de la CNAF, depuis la création du Réseau Passerelles en 2010, nous allons poursuivre ce processus de changement d'échelle, avec l'ambition de porter à 1.000 le nombre de familles en 2025.

C'est un pari ambitieux mais nécessaire au vu de la demande croissante des familles. C'est aussi notre raison d'être et la preuve du bien-fondé de notre projet, de sa dynamique inclusive et de la qualité d'accueil, clé de la confiance des familles et condition de leur accès au répit.

Très cordialement,

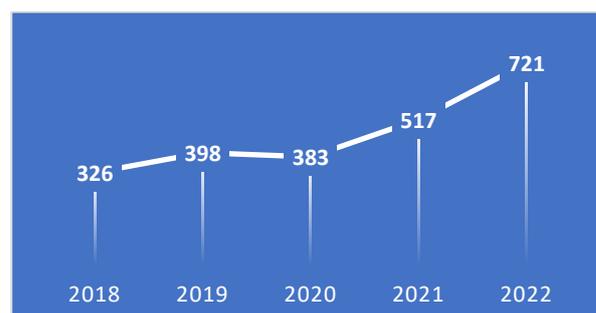
Laurent THOMAS, Directeur du Réseau Passerelles

BILAN SAISON 2022

Après deux années fortement marquées et impactées par la crise sanitaire, au cours desquelles nous avons pourtant maintenu notre activité, notamment pendant l'été 2020, cette année 2022 marque la reprise d'une forte dynamique de développement de notre offre d'accueil, tout en maintenant et consolidant nos principes de qualité.

► 721 familles accueillies

Nous avons accueilli 721 familles, lors de cette saison 2021, contre 517 l'an passé, soit **une croissance d'activité de 40%**, la plus forte hausse enregistrée depuis la création du Réseau Passerelles en 2010, avec un doublement de l'activité en 4 ans.



721 familles, cela représente **2.879 bénéficiaires** accueillis sur nos différents séjours (soit 3,9 bénéficiaires par famille) et **20.153 nuitées** réalisées.

Nous vous partageons également quelques données importantes qui seront publiées dans notre rapport d'activité, mais nous savons qu'elles sont importantes pour vous :

> Pour 41% des familles accueillies, il s'agissait de leur **premier séjour** avec le Réseau Passerelles.

> 37% des familles accueillies sont en **situation monoparentales**.

> 89% des familles accueillies sont venues en séjour avec leurs autres enfants, d'où l'importance de ces séjours pour les **fratries** sur le plan du resserrement des liens entre les parents et leurs autres enfants sur les temps de prise en charge de leur enfant en situation de handicap.

> 31% des familles ont bénéficié d'une **aide au financement de leur hébergement**, soit par le biais de VACAF, soit dans le cadre d'une aide à l'hébergement prévue dans la convention de partenariat avec certaines Caisse d'Allocations Familiales.

> 84% des enfants en situation de handicap sont accueillis le reste de l'année en **établissement médico-social**, ce qui signifie que nous accueillons des familles ayant des enfants présentant des pathologies lourdes, sévères ou complexes.

> 21% des enfants que nous accueillons sur nos clubs enfants nécessitent une **présence infirmière** en complément de nos équipes, ce qui nous a amené, cette année, à augmenter le nombre de destinations disposant d'une présence infirmière.

► 32 destinations

Afin de pouvoir augmenter nos capacités d'accueil, nous avons ouvert, cette année, 32 destinations sur l'ensemble du territoire national, contre 21 destinations en 2021, soit **52% d'augmentation sur une seule année**.

Cette nouvelle programmation s'est traduite, d'une part par une massification des destinations sur la façade atlantique, première destination demandée par les familles et par un élargissement de notre offre sur la Méditerranée et le secteur est de la France, notamment sur la Haute-Savoie.

Toutes nos destinations sont assurées dans une **démarche 100% inclusive**, au sein de campings ou de villages de vacances ordinaires.



La **présence des fratries est un élément central dans le choix de la destination des familles**, qui attendent de nos lieux d'accueil des prestations permettant à leurs autres enfants de profiter pleinement de leur séjour : espace aquatique, clubs enfants ou ados, animations en journée ou soirée.

Nous avons poursuivi, cette année, le **programme d'implantation de nos « chalets du soleil », logements entièrement adaptés aux familles ayant un enfant polyhandicapé ou totalement dépendant** dans les actes de la vie quotidienne. Il s'agit de logements plus spacieux que les logements PMR classiques : ils disposent de trois chambres (une chambre parentale, une chambre adaptée pouvant accueillir un lit médicalisé, une chambre pour la fratrie), deux salles de bains dont une aménagée pour l'enfant en fauteuil avec les équipements adéquats (fauteuil seahorse, lit douche..), une cuisine équipée tout confort (four, lave vaisselle, combi frigo congélateur), la présence d'un lave-linge / sèche-linge, une très grande terrasse close et sécurisée. Nous disposons, cette année de **13 logements de ce type sur 6 destinations** : Sud Bretagne (1), Guérande (2), Vendée (4), Ile d'Oléron (4), Landes (1), Gers (1), ce qui représente 91 semaines familles, soit 13% de notre offre de logements. Cela reste encore insuffisant pour répondre aux besoins, puisque la

demande pour ce type de logement s'élève à 25% des demandes d'accueil.

Pour compenser cette offre, nous allouons des logements PMR sur la plupart des destinations, mais malheureusement ces logements n'offrent pas toutes les fonctionnalités nécessaires pour un véritable temps de décompression pour les familles (logements limités à 32 m², ne disposant que de 2 chambres, la chambre adaptée étant la chambre parentale, une seule salle de bains, des logements en général non climatisés).

▮ Les Clubs Enfants Passerelles

La raison d'être du Réseau Passerelles, c'est de proposer aux familles un espace d'accueil et de prise en charge de leur enfant en situation de handicap, sur leur lieu de séjour, par une équipe professionnelle, afin de leur permettre de disposer de temps de répit et de disponibilité pour leurs autres enfants.

Aussi, sur chacune de nos destinations, nous disposons d'un espace dédié, nos Clubs Enfants Passerelles, où nous assurons l'accueil et la prise en charge des enfants.

Nos Clubs enfants Passerelles sont ouverts, du lundi au vendredi, à raison de **35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent une soirée de garde des enfants au sein de l'hébergement des parents** afin qu'ils puissent bénéficier d'une soirée pour eux, soit un total de prise en charge possible de 38 heures par semaine.



Nous sommes en cours de saisie de l'ensemble des heures de présence pour chaque enfant, mais cette saisie représente un volume de temps de travail important. Selon les premières estimations, sur un panel de 30% des familles, nous avons à ce jour, un **taux moyen d'utilisation de 31 heures par semaine.**

L'ensemble de nos Clubs Enfants sont encadrés par des équipes professionnelles, sur la base d'un taux d'encadrement de 3 professionnels pour 4 enfants en situation de handicap. Au total, ce sont **162 professionnels qui ont été recrutés** lors de cette saison 2022. Voici quelques informations sur nos équipes :

- 61% disposent d'une qualification professionnelle dans le domaine médico-social (éducateur spécialisé, moniteur éducateur...) ou éducatif (éducateur de jeunes enfants...)
- 28% sont en cours de formation dans les secteurs éducatif, médico-social ou sanitaire
- 7% ne disposent pas de formations particulières, mais présentent une expérience confirmée d'animation ou d'accompagnement auprès de publics en situation de handicap.
- 4% ont vécu leur première expérience d'engagement auprès d'un public en situation de handicap et ont été recrutés sur la base de leurs motivations et qualités individuelles dans le processus de recrutement.

En complément de nos équipes, nous avons mis en place une **présence infirmière sur l'ensemble des temps d'ouverture de nos clubs enfants, sur 7 destinations différentes**, sur un total de 32 semaines, ce qui a permis d'assurer le suivi des gestes infirmiers pour un peu plus de **125 enfants sur l'ensemble de l'été, soit 17% des enfants accueillis.** C'est un aspect très important de notre dispositif car la présence infirmière est la seule possibilité pour permettre aux parents d'enfants très lourdement handicapés de partir en journée continue, en toute confiance, lorsque leur enfant doit être alimenté ou hydraté par gastrostomie, présente une insuffisance respiratoire, est sujet à une épilepsie non stabilisée...

Pour assurer cet accueil dans de bonnes conditions, nous avons besoin de **disposer d'un espace dédié répondant à un certain nombre de critères** : espace de plain-pied, climatisé, disposant d'un sanitaire PMR et d'une salle de change, privatisé pour pouvoir y installer notre matériel adapté aux besoins spécifiques des enfants.

La grande difficulté à laquelle nous sommes confrontés dans la programmation de nos séjours, c'est de trouver des destinations où nous pouvons louer un espace qui va permettre la mise en place de ces conditions.

Comme il est assez difficile de trouver des destinations à la fois attrayantes, sur des zones touristiques prisées par les familles, et disposant de ce type d'infrastructure, depuis trois ans, nous avons enclenché **un plan d'investissement dans des mobil-homes Club Enfants, entièrement aménagés pour nos besoins** : un espace de 40 m2 climatisé, décroisonné, un sanitaire PMR, une salle de change et une grande terrasse de 20 m2, close et couverte.

Lors de cet été 2022, nous disposions de **11 équipements de ce type, soit 1/3 de nos destinations** : Sud Bretagne (2), Guérande (1), Vendée (1), Ile d'Oléron (2), Gironde (1), Landes (1), Gers (1), Dordogne (1), Hérault (1).

Sur les autres destinations, nous arrivons à louer des espaces où nous aménageons de manière temporaire notre espace sur l'été, dans des conditions optimales. Mais pour près d'un tiers des destinations, nous restons dans des fonctionnements plus précaires en assurant l'accueil au sein de mobil-homes classiques ou des espaces non satisfaisants.

Mobil Club installés sur site par le Réseau Passerelles	11	34%
Salles louées et aménagées répondant nos besoins	11	34%
Solutions précaires ne répondant pas à nos besoins	8	25%

Cela signifie que **25% de nos destinations ne répondent pas à l'ensemble de nos critères qualité d'accueil et de prise en charge** des enfants, et notre but, pour 2023 et 2024, est d'arriver à une organisation garantissant sur l'ensemble de nos destinations des conditions d'accueil optimales.

Enfin, **nous assurons la préparation, l'acheminement et l'installation de l'équivalent d'1 mètre-cube de matériel sur chacune de nos destinations.** Matériel qui comprend tout un ensemble de supports, de jeux, de matériel adapté aux besoins des enfants, mais aussi, cette année avec la création d'un espace sensoriel sur chacun de nos sites. Nous acheminons également sur nos différentes sites les fauteuils de mise à l'eau pour l'accès à la piscine et le matériel nécessaire pour les familles (matelas pour lit médicalisé, fauteuil douche...).

► Les retours satisfaction des familles

L'année 2022 est une très bonne année, pour nous, en retour satisfaction des familles. Nous vous adresserons, dans le cadre de notre rapport annuel, les éléments structurants de ces retours satisfaction, mais nous vous en partageons ici les principaux éléments :

> **93,49% des familles sont satisfaites de leur séjour**, dont 71,39 % très satisfaites.

> Concernant la prise en charge sur le Club Enfants Passerelles, nous avons un taux de satisfaction de 93,96%, dont 77,42% très satisfaits.

> Quelques chiffres également sur nos équipes : 95,19% de satisfaction sur la **qualité d'accueil de l'équipe**, 94,56% concernant leur **compétence professionnelle**, 96,56% concernant le **taux d'encadrement...**

> Sur notre fonctionnement en amont des séjours, 93,98% sont satisfaites du **système de réservation**, 97,75% de la **préparation du séjour en amont** avec leur coordinatrice territoriale, 94,36% sur la **prise en compte de leurs besoins particuliers** en matériel, 96,05% sur les **informations transmises** avant le séjour.

> Concernant les effets des séjours, c'est le fait de **pouvoir se reposer, souffler, prendre du temps pour soi** qui arrive en tête pour 92,84% des familles, le fait de **pouvoir partir en vacances comme tout le monde** dans les mêmes lieux de vacances que les autres avec 85,23% des avis, **retrouver des forces** pour le reste de l'année pour 84,28%, prendre du **temps pour ses autres enfants** pour 81,44 %, prendre du **temps en couple** pour 74,75%.

> **87,31% des familles disent ne pas connaître d'autres solutions** pour partir en vacances en famille et bénéficier ainsi de temps de répit et 8,76% disent connaître d'autres solutions mais préférer la formule proposée par le Réseau Passerelles.

> Concernant l'offre du Réseau Passerelles, ce qui arrive en premier c'est la **possibilité de confier son enfant en situation de handicap en journée** qui arrive en tête avec 95,63% des avis et tout de suite après **bénéficier de préfinancements** qui assurent la prise en charge des surcoûts pour 93,41%. Viennent ensuite la qualification professionnelle de

l'équipe (90,38%), et le fait de partir dans un lieu de vacances ordinaire (90,17%).

> **88,25% des familles disent souhaiter repartir en séjour Passerelles l'an prochain, dont 73,33% de manière certaine.**

► Les difficultés rencontrées

Pour clore ce bilan, quelques éléments aussi sur les difficultés rencontrées, qui sont autant de points d'analyse importants pour préparer la prochaine saison.

- En premier lieu, cette année, comme pour beaucoup d'autres acteurs, la principale difficulté aura été le **recrutement des équipes**. Nous sommes parvenus à recruter l'ensemble de nos équipes, mais de manière beaucoup plus tardive que les autres années. En revanche, nous n'avons pas ressenti de baisse dans la qualité de nos recrutements, juste des candidatures beaucoup plus tardives que les années précédentes. C'est donc une adaptation nécessaire, pour nous, pour les années qui viennent ce qui exige de penser autrement et dans des délais plus courts la préparation des équipes et la transmission des informations.

- Pour la première fois en trois ans, c'est un comble pour nous qui avons maintenu nos séjours en 2020 en plein cœur de la pandémie, nous avons eu nos premiers **cas covid dans nos équipes**, lors de cet été. 6 séjours ont été impactés, avec la mise à l'isolement d'une équipe entière sur une semaine, sur l'un des sites, nous obligeant à fermer le club sur cette semaine-là. C'est la première fois, en douze ans, que cela nous arrive... Sur d'autres sites, l'absence pour isolement d'un encadrant nous a contraint, faute de renforts disponibles, à moduler les temps d'accueil. Cela a concerné au total 12 familles, 4 qui ont été privées d'un accompagnement faute d'équipe, 8 pour lesquelles nous avons modulé l'accueil en fonction du nombre d'encadrants présents.

- La principale difficulté reste, pour nous, comme évoqué plus haut, les **moyens logistiques pour l'accueil des enfants sur certaines destinations**, notamment 8 d'entre elles, où nous n'étions pas dans des conditions satisfaites en termes de qualité. Nous avons même dû, sur un séjour qui durait 4 semaines, fermer notre club enfants sur les deux dernières semaines, en raison de soucis

logistiques sur le local mis à disposition par le camping. Sur les 8 familles concernées, nous avons réussi à accueillir 4 familles sur un autre site en proximité, 2 familles sont restées sur le site avec une prise en charge sur le logement et 2 familles ont annulé leur séjour.

- Le sujet des **annulations de dernière minute** est également apparu comme plus prégnant cette année avec 11 annulations de dernière minute, c'est-à-dire dans les 8 jours qui précèdent le séjour. La moitié des familles a été remboursée du logement car elles avaient souscrites une assurance annulation. Au-delà du logement, cela nous pose un souci sur la prise en charge du surcoût, car cela représente des recettes non perçues en préfinancement de plus de 15.000 € alors que les charges étaient engagées (recrutement, logement de l'équipe, répartition des coûts fixes...).

- Le **traitement des droits VACAF** a également été plus problématique pour nous, cette année, puisqu'au moment de l'ouverture des réservations, le 26 février dernier, nous ne disposions pas sur le site Vacaf des droits individuels pour plus de la moitié des familles. Cela a donc retardé les réservations pour un bon nombre de familles qui n'ont pas pu réserver par la suite, faute de places ou ont réservé une destination par défaut en fonction des places restantes.

- L'augmentation de la **proportion de familles ayant 2 ou 3 enfants en situation de handicap** nous pose également un souci dans la gestion de nos séjours et des taux d'encadrement. 9% des familles accueillies, soit 65 familles, ont deux enfants en situation de handicap et 2% des familles accueillies, soit 14 familles, ont 3 enfants en situation de handicap. Notre taux d'encadrement, basé sur 3 professionnels pour 4 enfants est donc déséquilibré sur des séjours où nous accueillons des familles avec plusieurs enfants en situation de handicap. Après l'ouverture des réservations, nous avons donc limité à 2 ou 3 familles par semaine, dès lors que nous avons ces situations, afin de contenir nos semaines de séjours à 4 enfants en situation de handicap pour préserver la dimension qualitative, au détriment de l'équilibre économique puisque les préfinancements sont indexés sur la famille et non sur le nombre d'enfants en situation de handicap.

- La **proportion d'enfants accueillis qui nécessitent un taux d'encadrement de 1 pour 1** augmente chaque année depuis 2018. Cette année,

41% des enfants accueillis nécessitaient un accompagnement rapproché, soit en raison d'un polyhandicap, soit en raison de problématiques comportementales ou de surveillance aigües. La présence d'infirmières a permis de neutraliser ce sujet pour les enfants polyhandicapés, mais nous avons dû sur d'autres sites, renforcer nos équipes. Nous pensons aussi que certaines destinations sont plus propices que d'autres à l'accueil de certains types de handicap, tant sur le plan de la prise en charge dans nos clubs enfants que sur le plan des logements familles (sur certains campings, la promiscuité des hébergements, la programmation d'animations tardives sur le camping, posent soucis pour des familles ayant des enfants hyper sensibles aux sollicitations extérieures, au bruit..).

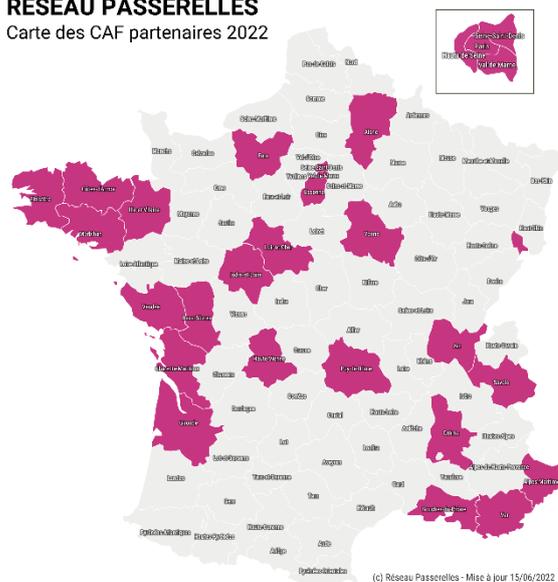
- Le **sujet de l'accueil des fratries** au sein de nos clubs enfants passerelles va devenir un sujet important de réflexion pour les années qui viennent. En raison de la crise sanitaire et pour limiter les cas covid sur nos clubs, nous avons réservé l'accueil sur nos clubs exclusivement aux enfants en situation de handicap. La perspective d'ouvrir à nouveau nos clubs enfants à l'ensemble des fratries n'est pas simple, surtout dans les situations où nous avons des fratries importantes, posant des problèmes logistiques d'accueil sur nos clubs enfants dont les surfaces ne sont pas suffisantes pour accueillir un nombre important d'enfants et sur le plan de notre taux d'encadrement. Ce sujet, en lien avec le point précédent qui fait état d'une réalité d'une certaine forme d'alourdissement des situations de handicap parfois très complexes, nous amène à envisager, à l'avenir, de limiter l'accès à nos clubs enfants uniquement aux enfants en situation de handicap ou à cibler des séjours où l'accueil des fratries est possible ou non. Seulement 30% des familles souhaitent inscrire la fratrie sur nos clubs, les autres (40%) souhaitent profiter des temps de prise en charge de leur enfant en situation de handicap pour prendre du temps avec leurs autres enfants, et d'autres (30%) inscrivent leurs enfants « valides » dans les activités du camping ou village de vacances.

► **Eléments de bilan concernant nos partenariats CAF et Groupes de Protection Sociale**

Pour réussir cette saison 2022, nous avons pu compter sur le soutien de 27 Caisses d'Allocations Familiales et de 4 Institutions de Retraite complémentaire, en complément du soutien apporté par l'Agence Nationale des Chèques Vacances et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

- Sur les 27 Caisses d'Allocations Familiales, nous avons accueilli **9 nouvelles caisses sur l'année 2022** : Aisne (02), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Charente-Maritime (17), Drôme (26), Loire et Cher (41), Morbihan (56), Savoie (73), Vendée (85). Voici la carte des CAF partenaires en 2022 :

RESEAU PASSERELLES
Carte des CAF partenaires 2022



- 4 Institutions de Retraite complémentaire ont poursuivi et amplifié leur partenariat : AG2r La Mondiale, B2v, Klésia et Malakoff Humanis.

- Sur le plan de la répartition globale des prises en charge, les **Institutions de Retraite complémentaire représentent, en 2022, 54% des prises en charge et les Caisses d'Allocations familiales 46%**.

Concernant les Caisses d'Allocations Familiales qui établissent, dans leurs conventions, un plafond en nombre de familles accompagnées, allant de 8 à 30 familles par caisse, **nous avons atteint, globalement 86% des objectifs fixés** dans les conventions, avec la répartition suivante :

CAF	OBJECTIF	REALISE	%
CAF 33	30	30	100%
CAF 93	20	18	90%
CAF 92	20	17	85%
CAF 63	18	16	89%
CAF 73	25	16	64%
CAF 94	15	15	100%
CAF 75	15	15	100%
CAF 91	16	15	94%
CAF 17	20	15	75%
CAF 01	14	13	93%
CAF 79	10	12	120%
CAF 87	12	12	100%
CAF 35	12	12	100%
CAF 37	12	12	100%
CAF 85	10	11	110%
CAF 27	15	11	73%
CAF 06	10	10	100%
CAF 13	10	10	100%
CAF 22	10	10	100%
CAF 29	10	9	90%
CAF 56	10	9	90%
CAF 83	10	8	80%
CAF 26	10	7	70%
CAF 89	8	5	63%
CAF 02	10	5	50%
CAF 41	10	4	40%
CAF 90	10	2	20%
27	372	319	86%

► Une demande qui reste très supérieure à l'offre de séjours

Malgré la très nette augmentation de l'offre de séjours, cette année, avec plus de 40% de places supplémentaires, nous ne sommes pas parvenus à contenir le rapport entre l'offre et la demande, puisque le niveau de demande continue de progresser.

Nous avons enregistré, cette année, **1.293 nouveaux contacts familles, qui ont donné lieu à la création de 920 nouveaux dossiers familles** au sein du Réseau Passerelles, soit un taux de conversion de 71%. Sur ces 920 nouvelles familles, 687 ont formulé une demande de départ sur l'été 2022, soit 75% des familles qui ont ouvert un nouveau dossier.

Au total, nous avons reçu **1.726 demandes de départ en séjour 2022, pour 721 départs. Cela signifie que nous arrivons à répondre à seulement 42% de la demande effective des familles.**

Ces éléments, évidemment, nous confortent dans l'attractivité et la qualité de la réponse apportée aux besoins des familles par le Réseau Passerelles mais nous pose un réel souci, au quotidien, dans la gestion de la frustration légitime des familles.

A ceci s'ajoute l'extrême rapidité des réservations. Entre le 15 janvier et la fin février, nous mettons à jour les dossiers des familles qui remplissent le formulaire de pré-demande pour l'été suivant, à la fois sur le plan de leurs besoins particuliers nécessaires pour flécher la bonne réservation (besoin d'un logement PMR, d'un lit médicalisé, d'une présence infirmière...) et leur éligibilité aux financements (préfinancements, aides à l'hébergement...). Nos réservations ouvrent le dernier samedi de février, à 10h, cette année le samedi 26 février. **A 10h02, 60% des places étaient déjà réservées et 72% à la fin de journée de l'ouverture des réservations.**

Quelque soit notre système de réservation, nous sommes donc confrontés à une gestion complexe de l'offre et de la demande et seul le développement continu de notre offre permettra d'y pallier à l'avenir.

PARTENARIATS 2023

La saison 2022 à peine achevée, nous sommes déjà tournés vers 2023, avec l'ambition de poursuivre notre processus de développement pour accueillir un plus grand nombre de familles tout en préservant notre modèle de fonctionnement et nos principes de qualité d'accueil et de prise en charge des enfants et d'accompagnement des familles.

Nous portons 4 axes prioritaires pour l'année 2023, sur lesquels nous souhaitons, dans la mesure du possible, associer l'ensemble de nos partenaires.

1. Associer l'ensemble de nos partenaires au processus de développement de l'offre

Compte-tenu des éléments de bilan présentés ci-dessus, nous sommes déterminés à poursuivre notre processus de développement, pour atteindre **1.000 semaines familles lors de l'été 2024, ce qui veut dire disposer d'environ 55 destinations dans 2 ans.**

Pour atteindre cet objectif, il faudrait donc que nous puissions être en mesure de proposer près de 850 places dès 2023, ce qui suppose d'atteindre une programmation d'un peu plus de 40 destinations.

La réussite de ce plan de développement de notre offre d'accueil est dépendante de deux conditions :

1. La première condition concerne l'augmentation de notre trésorerie disponible.

Sur la plan juridique nous sommes une association encore très jeune, car l'autonomie juridique de Passerelles date du 1^{er} janvier 2022, ce n'est donc que notre 4^{ème} saison en tant qu'association autonome. Or, pour faire face aux décalages de trésorerie entre le règlement des villages et le règlement des familles et entre nos charges notamment de personnel pour l'accueil des enfants et le règlement de nos conventions de partenariat, il nous faut 600 € de trésorerie disponible au moment où une famille effectue une réservation, soit près de 500.000 €, alors que nous ne disposons à ce jour que d'à-peine 120.000 €.

Nous travaillons donc à un plan de renforcement de nos fonds propres, dans trois directions :

- nous travaillons actuellement avec France Active pour mettre sur pied un plan de renforcement de nos fonds propres garanti par nos banques, mais forcément remboursable, le temps que nous puissions constituer notre réserve.

- nous sommes en train de mettre sur pied un fonds d'investissement proposant à des personnes privées ou des entreprises de participer au renforcement de nos fonds propres sous la forme de prêts participatifs.

- enfin, il faut aussi que nous puissions renforcer nos fonds propres autrement que par le recours à des prêts.

👉 **C'est pourquoi, nous allons solliciter, dans les jours qui viennent, l'ensemble de nos partenaires CAF et Caisses de Retraite sur la base d'une subvention exceptionnelle de 5.000 € par CAF et 15.000 € par Caisse de Retraite, ce qui nous permettrait, si l'ensemble de nos partenaires nous accompagnent de constituer une réserve de 195.000 €, soit les 2/5^è de nos besoins.**

2. La seconde condition, c'est d'assurer sur l'ensemble de nos destinations dès 2023, les conditions logistiques d'accueil pour nos clubs enfants. Comme évoqué dans le bilan, nous travaillons avec les 8 destinations où les conditions n'étaient pas satisfaisantes l'été 2022 afin de trouver une solution plus adaptée. Mais nous allons devoir également trouver près d'une dizaine de destinations supplémentaires, ce que veut dire disposer, pour y parvenir, de **15 équipements mobiles clubs enfants à installer avant l'été prochain**, afin de garantir cette même qualité d'accueil sur toutes nos destinations. Cela veut donc dire réaliser un investissement d'un peu plus de 500.000 €, et donc, forcément de trouver 500.000 € de subventions d'investissement d'ici l'été 2023. Nous avons sollicité l'organisme Finances & Territoires et créé un poste de chargée de mission Stratégie et développement pour nous accompagner dans ce plan ambitieux mais nécessaire.

👉 **Là aussi, nous solliciterons, dans les jours qui viennent, l'ensemble de nos partenaires, CAF et Groupes de Protection Sociale pour nous accompagner dans ce plan d'investissement afin de réussir notre pari du développement et de l'augmentation de l'offre d'accueil.**

2. Assurer un ajustement annuel du montant de la prise en charge du surcoût accueil handicap

Depuis la mise en place des premières conventions de partenariat en 2013 et jusqu'en 2020, le montant de nos conventions de partenariat n'avait pas évolué et était resté à un montant de 1.250 € par semaine et par famille.

Face à l'augmentation des coûts de nos séjours et l'évolution naturelle des prix et des salaires, nous avons porté ce montant à 1.425 € en 2021 et à 1.475 € en 2022, ce qui correspond à une augmentation de 18% en 10 ans, soit 1,8% par an, correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

Cette année 2022, nous avons dû faire face à une évolution très importante des coûts, en raison notamment d'une augmentation moyenne de 15% du prix des hébergements de tourisme, avec une conséquence directe sur le coût du logement de nos équipes, ce qui représente près de 50€ par semaine et par famille. Les effets de l'inflation se sont également fait sentir de manière très nette concernant nos approvisionnements en matériel, dans les coûts de location de véhicules et en remboursement de frais de transport de nos équipes.

👉 **Aussi, nous proposons, à l'ensemble de nos partenaires, de porter le montant de référence de nos conventions à 1.550 € par semaine et par famille, pour l'année 2023, soit une augmentation annuelle de 5%.**

Evidemment, il s'agit d'un montant de référence qui est indicatif. **Chaque partenaire reste pleinement libre, évidemment du niveau d'intervention et de prise en charge du surcoût accueil handicap.**

3. L'intégration des annulations de dernière minute non remplacées dans la prise en charge des préfinancements

Comme évoqué dans partie « difficultés rencontrées » de notre bilan, nous souhaiterions éviter les risques financiers liés à des annulations de dernière minute qui ne sont pas remplacées par une autre famille, sur le plan des coûts liés à la prise en charge de l'enfant en situation de handicap.

👉 **Nous souhaiterons pouvoir préciser dans nos conventions de partenariat, la possibilité d'intégrer à nos bilans, toute annulation de famille après le 1^{er} juillet et non remplacée par une autre famille.**

4. La création d'un poste de chargé de partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales.

Avec aujourd'hui 27 Caisses d'Allocations Familiales partenaires, la construction des objectifs partagés, le suivi des processus de conventionnement, la mise en place de stratégies de communication auprès des travailleurs sociaux nécessitent un investissement important de la part du Réseau Passerelles, que nous évaluons aujourd'hui à un poste à temps plein, au sein de notre équipe, totalement dédié à cette dynamique partenariale.

Cette mission spécifique permettra de renforcer nos partenariats sur trois axes majeurs :

- Capacité à construire des conventions adaptées aux priorités du règlement intérieur de chacun de nos partenaires, notamment des Caisses d'Allocations Familiales, avec des objectifs ciblés sur des publics prioritaires (primo-partants, familles monoparentales, réservation de places pour des familles avec de faibles QF...).
- Capacité à renforcer les dynamiques de communication et de travail avec les travailleurs sociaux (organisation de réunions d'information, adaptation de nos process de réservation en direction de publics prioritaires...)
- Une meilleure maîtrise des risques, afin d'assurer la pleine réalisation des objectifs, la consommation des enveloppes allouées et une amélioration des délais de production des bilans attendus pour la liquidation des règlements.

> **Pour parvenir à la création de ce poste, nous proposons, cette année, à l'ensemble de nos Caisses d'Allocations Familiales partenaires d'ajouter à la convention habituelle, une contribution forfaitaire de 1.500 €, garantissant ainsi, sur 27 Caf, le financement d'un poste à temps plein.**